

Compte rendu de la séance du 27 novembre 2020

Séance ouverte à 20H et close à 22H.

Ordre du jour:

- Noël 2020
- Commission environnement
- Miroir rue de Brévillers / rue d'Arras
- Projet presbytère
- Eclairage abri de bus
- Tirage au sort jeu bulletin municipal
- Questions diverses

Présents : Madame VAILLANT Genevieve, Madame GARET Florence, Monsieur HERBRECHT Hubert, Monsieur PRUVOST René, Monsieur HUE Jérémy, Monsieur FRENOY Jean-Paul

Excusés :

Absents : Monsieur BAISEZ Didier, Monsieur FORTIEZ Jonathan

Représentés : Madame JACQUEMELLE Chantal, Madame DUVAUCHEL Aline, Monsieur DEFER Gaëtan

Délibérations du conseil:

Noël 2020 (2020_065)

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'habituellement une attention est faite aux aînés en cette fin d'année. Un colis garni est offert par la commune. Il propose de reconduire ce système sur 2020. Il présente la liste des aînés de plus de 65 ans comprenant 28 personnes, avec des colis tradition ou terroir selon les choix des années précédentes.

Concernant le Noël des enfants, il précise qu'habituellement c'est l'association qui finance les jouets et organise un arbre de Noël. Il propose de subventionner l'association à hauteur de 15 euros pour chacun des 34 enfants de moins de 12 ans.

Après délibération, le conseil municipal unanime valide la proposition de Monsieur le Maire pour les 28 colis des aînés et précise que la distribution se fera le 19 décembre à partir de 10h avec les conseillers disponibles.

Pour le Noël des enfants le Conseil Municipal, à la majorité, décide de ne pas subventionner l'association, suite aux problèmes rencontrés dernièrement, et préfère financer au nom de la commune des cartes cadeaux multi-enseignes au nom de la commune. En raison de la crise sanitaire, aucun arbre de Noël ne sera organisé, les cartes seront distribuées directement dans les boîtes aux lettres.

Les conseillers disponibles pour la distribution des colis des aînés sont René, Florence, Jean-Paul, Aline et Geneviève; Le rendez-vous est donné à 10h en mairie pour répartir la distribution.

Sujets ne nécessitant pas de délibération :

Commission Environnement :

Toutes les haies gênantes ont été taillées.

Il est convenu d'abattre les 2 sapins qui gênent la visibilité pour la circulation, le premier à la chapelle et le second face au 15 rue de bouquemaison.

Le conseiller vont s'organiser pour faire l'abattage eux mêmes.

Miroir face à la rue de Brévillers :

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a eu des demandes pour la pose d'un miroir face à la rue de Brévillers pour faciliter la visibilité. Il précise que le département lui a signalé que ce n'était pas autorisé.

Après délibération, le conseil municipal expose la possibilité de mettre 2 stops à l'intersection de la rue d'arras et rue de brévillers ; et un 3e en entrant dans Le Souich rue de Bouquemaison, avant le virage. Ce qui permettrait de réduire la vitesse.

Les études vont être lancées pour recevoir l'accord du Département, les devis et subventions.

Eclairage abri de bus :

Suite à nos demandes de subventions pour la pose d'un éclairage au niveau de l'abri de bus de ka rue d'Arras, Monsieur le Maire expose au conseil que toutes les demandes ont été refusées.

Cependant, suite à un rdv à la communauté de communes des Campagnes de l'Artois, nous pourrions obtenir une subvention de 50%, la demande est faite, nous attendons leur accord.

Tirage au sort du jeu du dernier bulletin municipal :

Suite à la participation des habitants au jeu réalisé dans le dernier bulletin municipal, 7 personnes ont donné la bonne réponse, 3 lots étant mis en jeu il est nécessaire de procéder au tirage au sort.

Après délibération, il est convenu de remettre un lot à chaque gagnant puisqu'il reste des lots en réserve.

Projet presbytère :

Vu le manque de conseillers, il est convenu de mûrir le projet et d'en reparler au prochain conseil.

Monsieur le Maire expose tout demême, le rendez-vous qu'il a eu ce jour avec la trésorière qui l'a mis en garde sur l'état financier de la commune, qui nous oblige à rester très prudent sur l'ensemble des dépenses de la commune.

Pour réaliser un gros projet, il faudra donc bien ficeler le budget global (coûts, subventions, emprunts, ...). Il faudrait peut être réfléchir à l'éventualité de revendre les terrains à batir pour solder certains crédits et financer une partie d'un futur projet. (terrain attendant à la mairie d'un peu moins de 2000 m2 et peut etre les terrains face au presbytère)

Peinture mairie :

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu l'agent technique en entretien et propose de lui donner l'intérieur de la mairie à repeindre pour la rafraichir. Le conseil valide cette proposition.

RGPD :

La secrétaire de mairie expose au conseil municipal le rgpd qui est une nouvelle règle européenne qui régie la protection des données personnel. Elle précise qu'un registre est tenu en mairie depuis l'année dernière et rappelle l'importance du respect de la confidentialité des informations que les membres du conseil municipal sont amenées à

recevoir. Elle fait signer à chacun un engagement de confidentialité afin de les classer dans le registre RGPD communal.

Défibrillateur :

La commune va entrer dans l'obligation d'installer un défibrillateur en 2021 pour respecter les dernières réglementations.

Ce sujet sera abordé lors d'un prochain conseil.

Signatures :

PRUVOST René

DUVAUCHEL Aline

FRENOY J-Paul

FORTIEZ Jonathan

VAILLANT Geneviève

JACQUEMELLE Chantal

GARET Florence

BAISEZ Didier

HERBRECHT Hubert

HUE Jérémy

DEFER Gaëtan